

Punir les opposants

Une sociologie historique des « procès politiques » en temps de crise Les interactions répressives entre le PCF et l'Etat (1947-1962)

Thèse soutenue publiquement par Vanessa Codaccioni le 29 novembre 2011 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et réalisée sous la direction de Frédérique Matonti.

Composition du jury :

M. **Éric AGRİKOLIANSKY**, Maître de conférences à l'Université Paris IX Dauphine

Mme **Brigitte GAÏTI**, Professeure à l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne

Mme **Frédérique MATONTI**, Professeure à l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne
(directrice de thèse)

M. **Bernard PUDAL**, Professeur à l'Université Paris X Nanterre (rapporteur)

M. **Alexis SPIRE**, Directeur de recherche au CNRS (rapporteur)

Mme **Sylvie THÉNAULT**, Chargée de recherche au CNRS

Mention très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité. Proposition pour une subvention pour publication et pour un prix de thèse.

Résumé :

À partir des travaux sur les procès politiques et les affaires, et en mobilisant notamment la sociologie des usages sociaux du droit et de la Justice, j'ai interrogé dans cette thèse les conditions d'émergence de procès dits « politiques » et, plus précisément, les facteurs explicatifs de la politisation de procédures judiciaires impliquant des « opposants », ici les membres du PCF pendant la guerre froide et le conflit algérien. Cette problématique nécessitait dès lors d'adopter une vision séquentielle et contextualisée des modalités différenciées de leur construction et d'analyser de manière relationnelle les trois phases de leur développement : le militantisme des membres du PCF, sa répression par les agents de l'État et la politisation de cette répression par les communistes. Il s'agissait de saisir, à chacune de ces étapes, ce qui favorisait l'émergence d'affaires de plus ou moins grande ampleur ou, inversement, ce qui jouait le rôle de filtre, de frein ou d'obstacle tout au long de ce processus. Ce questionnement m'a ainsi amenée à interroger les contextes, les acteurs, les ressources et les stratégies discursives et pratiques favorables à la politisation des cas judiciaires d'atteintes à la sûreté de l'État. Mais il m'a aussi conduit à intégrer dans l'analyse les « ajustements », les calculs et les stratégies d'anticipation des acteurs et leurs

effets possibles sur ce que j'ai appelé les « interactions répressives » entre les membres du PCF et l'État. Il fallait dès lors s'attacher à relier les pratiques et les prises de position au contexte dans lequel elles interviennent, et notamment à dégager ce qu'elles doivent au contexte de crise qui caractérise toute la période choisie. Enfin, ce questionnement sur les facteurs explicatifs des différents « destins » des affaires m'a incitée à procéder à deux types de comparaisons, l'une catégorielle, l'autre temporelle voire spatio-temporelle. La première est une comparaison entre des cas judiciaires d'atteinte à la sûreté de l'État inscrits dans une même configuration judiciaire et plus précisément une comparaison entre des cas qui « prennent » et ceux qui ne parviennent pas à être politisés. Cette comparaison offrait l'avantage de mieux saisir les critères distinctifs entre les uns et les autres, et de repérer quel type d'acte militant était le plus susceptible d'être transformé en « crime » par les agents répressif ; quel type de « crime » pouvait aller jusqu'au bout du processus de pénalisation et être jugé et sanctionné par les magistrats ; et enfin quel type d'« affaire », en son sens juridique, pouvait être politisé par les membres du PCF et devenir des affaires au sens sociologique du terme, c'est-à-dire des actions solidaires destinées à renverser l'accusation contre le gouvernement, l'État et ses agents. C'est donc en partie par la comparaison entre les succès et les échecs des stratégies de politisation du droit, de la justice et de la répression par les membres du PCF, mais aussi par l'État, qu'ont pu être dégagées plusieurs trajectoires et formes d'affaires. Néanmoins, pour prolonger cette hypothèse méthodologique, il fallait pouvoir saisir le phénomène sur sa plus longue durée, faire varier les contextes et les configurations judiciaires, et prendre en compte les variations de la relation entre la « criminalité » communiste et sa répression. Ainsi, si la période de guerre froide – étudiée dans la première partie de la thèse – réunit toutes les conditions de possibilité d'affaires et de « procès politiques », c'est avant tout parce qu'elle combine un processus de radicalisation de l'organisation communiste et un processus de criminalisation anticomuniste sous-tendue par la théorie du « complot ». À l'inverse, la guerre d'Algérie – analysée dans la seconde partie de la thèse - ouvre une toute autre configuration judiciaire, cette fois-ci dominée par la baisse de la « criminalité politique » des militants du PCF et, incidemment, par un faible nombre d'affaires communistes. Ces deux phénomènes s'expliquent alors par le légalisme du PCF, par la dévaluation de sa dangerosité politique et surtout par la focalisation des institutions répressives sur les partisans de l'indépendance de l'Algérie. Toutefois, l'observation des mobilisations politico-juridiques des *cause lawyers* du PCF, mobilisés en territoire algérien, permet d'interroger les conditions de possibilité d'une solidarité juridique communiste aux partisans de l'Algérie algérienne, et la manière dont se construisent autrement des procès dits « politiques ».